**b) l’alphabétisation des femmes en France**

L’alphabétisation précoce de l’Europe occidentale à partir de la **Renaissance**s’explique par une combinaison de facteurs :

* le développement de l’**imprimerie**qui va rendre progressivement l’écrit plus accessible (mais encore rare et cher au début).
* un **changement d’état d’esprit à la Renaissance** avec la redécouverte des acquis de l’**Antiquité** grecque (notamment des philosophes comme **Platon ou Aristote**)
* l’ébranlement de cette région d’Europe par la « **Réforme protestante** » lancée par **Martin Luther**, ce moine catholique qui, en 1517, met en cause les dysfonctionnements de l’Église catholique.
* Dans un cas comme dans l’autre, ce mouvement de Réforme-Contre-Réforme favorise l’alphabétisation : la Bible est traduite en langue commune et on encourage les fidèles protestants à la lire.

Ces 3 facteurs expliquent pourquoi l’alphabétisation progresse dans l’Europe du Nord-Ouest à cette époque, tout particulièrement dans les régions protestantes.

Cette étude permet de soulever un paradoxe en Europe occidentale, et notamment en France, concernant l’éducation des femmes. En effet, si celle-ci est un véritable enjeu à l’époque moderne, sa progression reste très lente. Jean-Louis Vivès (doc. 1) et Fénélon (doc. 2) avancent des arguments en rupture avec leur temps car en faveur de cette éducation. Malgré leurs écrits, la distinction par sexe des contenus d’enseignement restera longtemps vivace : les filles restent destinées au rôle de maîtresse du foyer.

les propositions pédagogiques de Vivès nous semblent aujourd’hui bien modestes : il estime en effet qu’une femme doit principalement **être élevée en bonne chrétienne, vertueuse qui sait tenir sa maison**. Elle peut étudier un peu, mais pas de manière aussi importante que les garçons. Cette position est celle qui, en fait, va prévaloir globalement jusqu’à la fin du XIX e siècle, concernant l’éducation des filles.

L’alphabétisation et l’éducation des filles, d’une manière générale, à l’époque moderne, sont importantes car nécessaires pour qu’elles puissent assurer au mieux leur rôle domestique au sein du foyer. Les filles doivent également être instruites afin qu’elles puissent être de bonnes chrétiennes et lire les Évangiles. Pour Fénelon, l’éducation des filles leur permet de se libérer des mères ignorantes qui les enferment dans la coutume. Enfin, pour Condorcet, des femmes instruites améliorent l’éducation des enfants qu’elles ont en charge, et contribuent à construire l’égalité de fait, avec les hommes

L’alphabétisation des filles se fait d’abord au sein de la famille, à partir de 6 ou 7 ans. Les livres choisis pour cet apprentissage sont avant tout religieux. Dans les familles les plus riches, on a recours à un précepteur particulier. Pour les plus pauvres, il est possible d’aller apprendre à lire et à compter dans les petites écoles des villes et des c. Les principaux freins à l’alphabétisation des filles à l’époque moderne sont le poids des traditions familiales et religieuses, le manque de structures scolaires performantes, et le maintien des inégalités. Ces mêmes inégalités sont aussi très fortes au sein des milieux populaires et des différents métiers. Les femmes d’ouvriers plus qualifiés sont moins analphabètes. Il y de fortes disparités, par exemple, entre la femme d’un soyeux lyonnais et celle d’un boulanger.

À l’époque moderne, l’éducation des filles a pour vocation d’améliorer la tenue du foyer. Les filles restent tournées vers l’intérieur de la maison et vers la famille. L’éducation des filles reste donc étroitement liée à la conception religieuse de la femme et de sa place dans la société.

Du XVIe à la fin du XIX e siècle, l’éducation féminine va beaucoup progresser en France mais en étant :

Chrétienne (assurée par des établissements religieux spécialisés sur le créneau de l’éducation)

Séparée de celle des garçons (non mixité)

Différente et moins développée que celle des garçons (sans latin) car cette alphabétisation ne doit déboucher que sur le mariage et un mariage dans lequel la femme obéit à son époux, en général plus âgé, ne travaille pas, tient le ménage, les finances et commande à des domestiques !

réservée aux milieux de la noblesse, de la bourgeoisie commerçante, de certains milieux d’artisans et de paysans aisés .

Cette instruction des filles est liée au développement des « congrégations d’enseignement féminin » à partir du XVIIe siècle qui créent en fait des pensionnats religieux pour jeunes filles (ces « couvents ») dont on découvre l’existence dans la littérature du XVIIIe et du XIX e siècle où l’on rencontre beaucoup d’héroïnes bonnes à marier qui sortent de telles institutions que ce soit dans les Liaisons dangereuses de Choderlos de Laclos (1782) (le personnage de Cécile de Volanges), dans les Misérables de Victor Hugo (1862) (le personnage de Cosette), dans Madame Bovary de Flaubert (1857) (le personnage d’Emma Rouault, fille d’un riche fermier normand, élevée au couvent qui épouse Charles Bovary).

Parmi ces congrégations d’enseignement féminin remontant au XVII e siècle on peut citer Les Ursulines et les Visitandines. Ces établissements religieux vont être supprimés à la Révolution et leurs biens confisqués mais ils vont progressivement renaître à la Restauration (1815) et continuer leur œuvre de scolarisation des filles en pensionnat jusqu’après la Seconde Guerre mondiale.

Le XIXe siècle, au contraire de l’époque moderne, est le temps de l’accélération de l’alphabétisation des filles. C’est avec la Révolution française et le développement d’une administration scolaire que l’on voit naître un véritable service public scolaire sur le territoire français, lequel se libère progressivement de la tutelle de l’Église catholique (le contenu des programmes se détache du message des Évangiles). ​C’est sous l’impulsion des lois Ferry et Falloux (doc. 1) ; lesquelles permettent le succès de l’enseignement en France, qu’une croissance rapide de l’alphabétisation est rendue possible. Néanmoins des critiques et des réticences s’expriment dans les milieux conservateurs et catholiques (doc. 3) : l’école laïque et mixte transformerait les élèves en âne.

La question de la mixité se pose d’ailleurs très tôt, et fait l’objet de nombreux débats dans les pays occidentaux. Ferdinand Buisson prend ainsi position, dans son fameux Dictionnaire de pédagogie, pour la mixité scolaire qu’il appelle « co-éducation des sexes ». Enfin, le doc. 5 présente les résultats de cette politique volontariste d’alphabétisation des enfants, et notamment des filles, tout au long du XIXe siècle en France. L’indicateur principal, comme pour l’époque moderne, reste la signature des contrats de mariage. Les deux courbes finissent par se rejoindre, l’alphabétisation des filles rattrapant celle des garçons. Le document insiste sur le succès de cette politique puisque la quasi-totalité des Françaises et des Français en 1900, savent signer leur contrat de mariage.

**Réponses aux questions**

 1. L’alphabétisation et l’instruction primaire des filles sont au cœur des préoccupations des pouvoirs publics tout au long du XIXe siècle. En 1850, la loi Falloux contraint les communes de plus de 800 habitants et celles qui en ont les moyens, à ouvrir une école pour les filles. En 1882, la loi Ferry rend obligatoire l’instruction des filles, soit à l’école, soit à domicile. On pense désormais qu’éduquer les filles est nécessaire afin qu’elles deviennent de bonnes mères, maîtresses du foyer, et des compagnes honnêtes des garçons, futurs citoyens. C’est pour cela qu’on les renvoie à des stéréotypes de douceur, de bonnes manières et de générosité, confortés par des enseignements genrés, comme les travaux d’aiguille.

 2. Cette politique volontariste de promotion de l’éducation des filles nécessite un investissement important pour assurer les bonnes conditions matérielles et humaines de ce projet. Des écoles sont construites dans les villes et les villages, à destination des filles, dans le contexte d’un enseignement non-mixte. Il existe des écoles de filles ou des classes de filles dans les villes et dans les campagnes. Le personnel enseignant est lui aussi divisé. Seules des institutrices font la classe aux jeunes filles. Néanmoins, les matériaux pédagogiques sont aussi valables que ceux des garçons car les disciplines enseignées restent les mêmes, à l’exception des travaux pratiques

 3. L’accès des filles à l’éducation est critiqué à la fin du XIXe siècle, dans le cadre plus large du combat contre l’école laïque. On accuse l’école de mal former les enfants et d’en faire des ânes. Au-delà de ces critiques, il y a aussi une volonté de placer le débat de l’éducation des filles, sur le plan de la morale et des bonnes mœurs, surtout dans la dénonciation de la mixité des classes.

 4. À la fin du XIXe siècle, les filles ont rattrapé le taux d’alphabétisation des garçons en France, comme l’indique le rapprochement des deux courbes du doc. 5. Si les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) sont les mêmes, l’approche de l’enseignement d’un sexe à l’autre est différente. Celle-ci repose encore largement sur des stéréotypes de genre, comme en témoigne l’article sur la « coéducation des sexes » du Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson (doc. 4). Une supposée distinction de caractère entre des garçons grossiers, courageux, sérieux plein de sang-froid et des filles généreuses, douces, et morales, continue d’imposer une certaine orientation pédagogique, comme l’illustrent, par exemple, les différences entre les travaux manuels et l’activité physique.

**Approfondissements**

Ainsi, au cours du XIXe siècle, l’enseignement féminin se structure en dehors de l’intervention étatique, même si les établissements font l’objet d’inspections et si les enseignantes doivent fournir des diplômes attestant leurs compétences (dès 1819, en théorie, pour le primaire). Les religieuses enseignantes bénéficient cependant de dérogations : à la place d’un brevet, elles peuvent présenter une simple lettre d’obédience de leur supérieure générale. Ce privilège alimente les critiques qui se développent dans la deuxième moitié du siècle. La multiplication d’écoles tenues par des congrégations explique néanmoins que le nombre de filles scolarisées se rapproche de celui de garçons bien avant les lois Ferry, qui instaurent l’égalité des sexes dans l’accès à l’école.

***La progressive intervention de l’État :*** En laissant la création d’établissements féminins à l’initiative privée, l’État conforte l’idée d’une différence de destinée entre les hommes et les femmes, notamment dans les classes dirigeantes. Progressivement, cependant, une législation encourage (par l’ordonnance de 1836) puis oblige (par la loi de 1850) les municipalités à ouvrir une école primaire de filles. Ce souci de l’instruction féminine témoigne du succès de l’image de la mère éducatrice au XIXe siècle, porté par une attention nouvelle à la jeune enfance qui se traduit par la multiplication des salles d’asile. On craint la mauvaise influence des mères ignorantes ; il faut donc leur inculquer, en plus des rudiments et des travaux d’aiguille, des principes religieux et moraux. Le ministre de l’Instruction publique Victor Duruy (1863-1869) œuvre pour développer l’instruction des filles, qu’elles soient pauvres ou plus aisées. À côté de mesures touchant l’enseignement primaire (loi de 1867), il crée des cours secondaires pour filles sans contenu religieux, qui déchaînent l’opposition catholique à partir de 1867. Cette initiative inaugure une période de forte tension entre l’État et l’Église autour de l’éducation des jeunes filles. Les lois républicaines adoptées entre 1879 et 1904 apportent beaucoup de changements en créant des établissements féminins similaires à ceux qui existent pour les garçons. En 1879, la loi Paul Bert oblige chaque département à entretenir une école normale primaire féminine, avec plus de quarante ans de retard sur les garçons. L’année suivante, la loi Camille Sée établit les collèges et lycées de jeunes filles et, en 1881, est créée l’École normale secondaire (puis supérieure) féminine de Sèvres. Les mesures de gratuité, d’obligation et de laïcité des écoles primaires concernent les filles comme les garçons. Quant à la laïcisation du personnel enseignant, féminin comme masculin (loi Goblet de 1886 et loi Combes de 1904), elle modifie l’esprit de l’enseignement dispensé aux filles. Cet ensemble de mesures législatives montre l’importance nouvelle accordée à la sœur, la mère ou l’épouse du futur citoyen républicain, qui doit désormais profiter des mêmes leçons civiques que lui, afin d’éliminer la fameuse « barrière » entre hommes et femmes dénoncée par Jules Ferry dès 1870. Malgré tout, l’éducation proposée aux filles reste fortement marquée par les idéologies de genre. Dans les collèges et lycées, en particulier, le programme d’études ressemble à celui de l’enseignement « moderne » pour les garçons, sans latin ni grec ; les études ne mènent pas au baccalauréat, mais à un diplôme de fin d’études secondaires sans utilité professionnelle.

**La fin de l’enseignement féminin?** Le mouvement des femmes vers les emplois du secteur tertiaire à la fin du XIXe siècle stimule la demande de formation et la multiplication d’établissements privés et publics. Pour les filles des classes moyennes, le développement d’un réseau d’écoles primaires supérieures féminines (EPS) après 1886 ouvre la possibilité de prolonger des études au-delà du primaire. En 1938-1939, le nombre de filles scolarisées en EPS dépasse celui des garçons mais les perspectives d’emploi diffèrent : alors que les garçons s’orientent vers des carrières dans le commerce ou l’administration, les filles se dirigent vers l’enseignement et les emplois de bureau. Dans le secondaire, l’absence d’humanités classiques dans le programme féminin fait rapidement l’objet de contestations au début du XXe siècle. Les jeunes filles se tournent alors vers le privé, qui propose des études menant au baccalauréat. Dès avant 1914, tous les lycées parisiens réagissent à cette concurrence en proposant une préparation au baccalauréat, qui ne devient officielle dans le secondaire public qu’avec la loi Bérard de 1924. L’alignement des études secondaires féminines sur les études masculines entraîne d’autres revendications égalitaires, dans l’enseignement comme dans la vie professionnelle. La mise en place de l’école unique et la généralisation de la mixité entre 1957 et 1976 font disparaître les écoles non mixtes, ainsi que les dernières agrégations féminines. Ces mesures de démocratisation visent la fin des distinctions selon les sexes et selon les classes. Pour autant, malgré la meilleure réussite scolaire des filles, leurs orientations scolaire et professionnelle diffèrent de celles des garçons : elles restent minoritaires dans les filières d’excellence des sciences et de l’ingénierie. L’égalité des chances se frotte ainsi à l’héritage du passé, qui ne s’efface pas par simple mesure législative.